



## Recours garantie décennale

-----  
Par Nani

Bonjour,

Nous avons acheté une maison l'année dernière, construite en 2015 , donc toujours sous garantie décennale.

Nous avons remarqué pendant les travaux de peinture un vide sous plinthe à l'étage (dans 2 chambres et le couloir).

De plus la maison présente deux fissures à l'extérieur et une à l'intérieur au niveau de l'encadrement de l'entrée du bureau.

Tout cela nous inquiète, nous avons donc envoyé un recommandé au constructeur qui nous a redirigé vers le maçon ayant réalisé le gros oeuvre. Il s'agit un contrat de maîtrise d'oeuvre, les factures sont faites par les artisans qui sont intervenus.

Le problème qui se pose : l'entreprise de maçonnerie a fermé en 2017 et la compagnie d'assurance couvrant la décennale a déposé le bilan en 2020...

Les vendeurs n'avaient pas de dommage ouvrage (c'est mentionné dans l'acte du notaire).

Vers qui devons nous nous retourner?

Les vendeurs peuvent ils être responsables?

Le maître d'oeuvre n'a vraiment aucune responsabilité?

Nous aimerions vraiment avoir une expertise avant la fin de la décennale...

Je remercie par avance les personnes qui prendront le temps de me répondre.

-----  
Par chaber

bonjour

Vous pouvez tenter un recours auprès du FGAO mais ce sera très long et je doute fort une garantie pour des dommages qui ne mettent pas en cause la solidité de l'immeuble

Seule une action judiciaire peut suspendre la garantie décennale

-----  
Par Nani

Merci pour votre réponse.

Pour l'instant nous ne savons pas si la solidité de l'ouvrage est comprise ou pas car nous n'avons pas eu d'expertise.

Si cela n'est qu'esthétique,ce sera rassurant et pas grave....